

Amherst, le 11 mars 2019

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 11^e jour du mois de mars 2019, à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Yves Duval
Robert Cardinal	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 11 mars 2019

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 11 février 2019**
Résolutions numéros 017.02.2019 à 036.02.2019 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 février 2019.
4. **Ratification des déboursés pour le mois de février 2019**
 - 4.1. Déboursés du 01-02-2019 au 28-02-2019 pour un montant total de 283 746.66 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 40 698.86 \$
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - 6.1. Avis de motion – Règlement 533-19 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 afin d'y inclure la définition de résidence de tourisme et le règlement de zonage numéro 352-02 visant à spécifier les zones pour lesquelles l'usage résidence de tourisme sera ou non autorisé
 - 6.2. Adoption du premier projet de règlement 533-19 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 afin d'y inclure la définition de résidence de tourisme et le règlement de zonage numéro 352-02 visant à spécifier les zones pour lesquelles l'usage résidence de tourisme sera ou non autorisé
 - 6.3. Avis de motion – Règlement 534-19 sur les usages conditionnels
 - 6.4. Adoption du premier projet de règlement 534-19 sur les usages conditionnels
 - 6.5. Autorisation de passage Gran Fondo Mont-Tremblant

- 6.6 Ajustement des intérêts – Comptes de taxes
- 6.7 Église de St-Rémi - Mandat à PLA Architectes
- 6.8 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6.9 Indexation de la rémunération du personnel et des élus

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants février 2019
- 7.2 Sécurité civile – Demande d’aide financière Volet II

8. Travaux publics

- 8.1 Garage municipal – Remplacement de l’éclairage au DEL
- 8.2 Ventes d’équipements excédentaires – Acceptation des soumissions
- 8.3 Autorisation d’appel d’offres – Nivelage des chemins 2019
- 8.4 Autorisation d’appel d’offres – Balayage des rues

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Bulletin cumulatif écocentre – Février 2019
- 9.2 Octroi du contrat pour le contrôle des insectes piqueurs
- 9.3 Demande d’aide financière dans le cadre du Programme « Accès aux plans d’eau pour la pêche récréative »
- 9.4 Adoption du budget de la RIMRO et de la cote part 2019

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Demande de dérogation mineure – DM001-2019

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèque de Vendée – Achat de rayonnage et comptoir d’accueil

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 037.03.2019 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé

Adoptée à la majorité

3 RÉS 038.03.2019 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 11 février 2019, résolutions numéros 017.02.2019 à 036.02.2019 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

4.1 RÉS 039.03.2019 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT que la liste des déboursés et le rapport des salaires n'ont pas pu être consulté par les membres du conseil avant la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE la ratification des déboursés du 01-02-2019 au 28-02-2019 ainsi que le rapport des salaires du personnel et la rémunération du conseil soit remise à la séance du 8 avril 2019.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 533-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 350-02 AFIN D'Y INCLURE LA DÉFINITION DE RÉSIDENCE DE TOURISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 351-02 VISANT À SPÉCIFIER LES ZONES POUR LESQUELLES L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME SERA OU NON AUTORISÉ

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement 533-19 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 afin d'y inclure la définition de résidence de tourisme et le règlement de zonage numéro 352-02 visant à spécifier les zones pour lesquelles l'usage résidence de tourisme sera ou non autorisé.

6.2 RÉS 040.03.2019 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 533-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 350-02 AFIN D'Y INCLURE LA DÉFINITION DE RÉSIDENCE DE TOURISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 351-02 VISANT À SPÉCIFIER LES ZONES POUR LESQUELLES L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME SERA OU NON AUTORISÉ

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement sur les permis et certificats numéro 350-02 et le règlement de zonage numéro 351-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire mieux encadrer l'usage « Résidence de tourisme » ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 533-19 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 350-02 afin d'y inclure la définition de résidence de tourisme et le règlement de zonage numéro 351-02 visant à spécifier les zones pour lesquelles l'usage résidence de tourisme sera ou non autorisé;

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 533-19 soit tenue le 8 avril 2019 à 18 heures trente en la salle du conseil au 124, rue Saint-Louis, Amherst.

Adoptée à la majorité

6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 534-19 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement 534-19 sur les usages conditionnels.

6.4 RÉS 041.03.2019 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 534-19 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire mieux encadrer l'usage « Résidence de tourisme » ;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet à une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme d'adopter un règlement sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 534-19 sur les usages conditionnels;

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 534-19 soit tenue le 8 avril 2019 à 18 heures trente en la salle du conseil au 124, rue Saint-Louis, Amherst.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 042.03.2019 AUTORISATION DE PASSAGE GRAN FONDO MONT-

TREMBLANT

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage pour l'organisation du Gran Fondo Mont-Tremblant qui se tiendra le dimanche 25 mai 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE LE CONSEIL autorise le Gran Fondo Mont-Tremblant à circuler sur la route 323 et sur le chemin de Rockway-Valley (364) le samedi 25 mai 2019.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 043.03.2019 AJUSTEMENT DES INTÉRÊTS – COMPTES DE TAXES 2019

CONSIDÉRANT l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que des erreurs sont survenues lors du transfert du rôle d'évaluation notamment en ce qui concerne les adresses postales de certains contribuables;

CONSIDÉRANT que ces erreurs ont occasionné des retards dans la réception des comptes de taxes et dans le paiement de ces derniers;

CONSIDÉRANT que les contribuables concernés par ces retards ne devraient pas avoir à payer les intérêts normalement dû lorsque le paiement est effectué après la date d'échéance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

Que le conseil autorise madame Linda Proulx à annuler les intérêts chargés suite au retard dans le paiement des comptes de taxes pour les contribuables dont l'adresse postale était erronée.

Adoptée à la majorité

6.7 RÉS 044.03.2019 ÉGLISE DE ST-RÉMI – MANDAT À PLA ARCHITECTES

CONSIDÉRANT les travaux de plomberie, d'électricité et d'aménagement de salles de bain à réaliser à l'église de St-Rémi;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux nécessite, au préalable, les conseils et l'accompagnement de professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro OS-19020 de PLA Architectes en date du 25 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil accepte l'offre de services numéro OS-19020 de PLA Architectes reçue le 25 janvier 2019, ce en fonction des services nécessaires aux travaux prévus, et autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.8 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En conformité avec l'article # 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2.), l'ensemble des élus municipaux ont déposé devant le conseil municipal leur déclaration des intérêts pécuniaires.

6.9 **RÉS 045.03.2019** **INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ET DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel que déterminé par Statistique Canada pour l'année 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que le conseil autorise une indexation de la rémunération de l'ensemble du personnel et des élus de l'ordre d'un virgule six pourcent (1,6 %) rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à la majorité

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS FÉVRIER 2019**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de février 2019.

7.2 **RÉS 046.03.2019** **SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
VOLET II**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité d'Amherst sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales d'Arundel, d'Huberdeau et de Montcalm pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité d'Amherst autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 047.03.2019 GARAGE MUNICIPAL – REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'éclairage du garage municipal;

CONSIDÉRANT la vétusté des équipement actuels et leur consommation énergétique;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroi le mandat de remplacement des fixtures et des néons au DEL au plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Maurice entrepreneur électricien Inc. Au montant de 3 200.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier.

8.2 RÉS 048.03.2019 VENTES D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES – ACCEPTATIONS DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru sur le site « Disposition des biens » du Centre de services partagés du gouvernement du Québec pour la disposition d'équipements excédentaires;

CONSIDÉRANT les offres déposées pour les lots 3 à 7;

CONSIDÉRANT que les lots 1 et 2 n'ont reçus aucunes offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE la municipalité accepte les offres déposées pour les lots 3 à 7 tels que plus amplement décrit à l'appel d'offres 18-0628 et autorise monsieur Jocelyn Pageau, responsable de l'appel d'offres au Centre de services partagés à donner suite dans ce dossier :

QUE la municipalité autorise monsieur Jocelyn Pageau du Centre de services partagés à publier un nouvel appel d'offres pour les lots 1 et 2 en spécifiant, pour le lot un, une mise minimum à 8 000.00 \$ et, pour le lot 2, une mise minimum à 2 500.00 \$.

Adoptée à la majorité

8.3 RÉS 049.03.2019 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – NIVELAGE DES CHEMINS 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil mandate monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2019.

Adoptée à la majorité

8.4 RÉS 050.03.2019 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil mandate monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour le balayage des rues pour l'année 2019.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BULLETIN CUMULATIF ÉCOCENTRE – FÉVRIER 2019

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, fait mention du bilan cumulatif de l'écocentre d'Amherst au mois de février 2019.

9.2 RÉS 051.03.2019 OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT que le contrat pour le contrôle des insectes piqueurs prenait fin en 2018;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 297.11.2018 le conseil autorisait monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres public pour le contrôle des insectes piqueurs pour une période de trois ans, soit pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres deux soumissions ont été déposées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme soit, G.D.G. Environnement Ltée au montant de 472 750.00 \$, plus les taxes applicables couvrant le traitement pour les insectes piqueurs pour les années 2019, 2020 et 2021;

QUE le conseil autorise la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) du Québec, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la Municipalité d'Amherst pour les années 2019 à 2021.

Adoptée à la majorité

9.3 RÉS 052.03.2019 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE SPORTIVE »

CONSIDÉRANT le programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche sportive » du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par lequel le Ministère octroi une aide financière pour, d'une part, l'aménagement des accès aux plans d'eau (Volet

A) et, d'autre part l'aménagement de stations de nettoyage d'embarcations (Volet B);

CONSIDÉRANT l'adoption prochaine du Règlement 532-19 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau* ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à améliorer l'accès public aux plans d'eau pour la pratique de la pêche récréative ainsi que les infrastructures de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption et la mise en application de ce règlement la municipalité devra aménager une station de nettoyage d'embarcations et améliorer les accès publics de quatre plans d'eau de son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche sportive ».

Adoptée à la majorité

9.4 RÉS 053.03.2019 ADOPTION DU BUDGET DE LA RIMRO ET DE LA COTE PART 2019

CONSIDÉRANT le budget de la Régie des matières résiduelles de l'Ouest pour l'année 2019, incluant la quote-part de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le montant global sera payé en trois versements égaux de 74 712.00 \$ pour un total de 224 135.00 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil autorise les versements à la Régie des Matières Résiduelles de l'Ouest de la quote-part 2019 selon les modalités prévues à son budget 2019.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT FÉVRIER 2019

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement au mois de février 2019.

10.2 RÉS 054.03.2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMO01-2019 – 533, CHEMIN DES POMMIERS

Étude de la demande de dérogation mineure # DM001-2019 telle que soumise pour la propriété sise au 533, chemin des Pommiers à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence à 1,90 mètres de la ligne latérale au lieu des 4,71 mètres prescrits par l'article 13.3 a) du règlement de zonage 351-02, représentant un empiètement de 2,81 mètres.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 15^{ième} jour de février 2019 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que selon le plan d'implantation déposé par le requérant avec sa demande démontre qu'il est possible pour ce dernier d'implanter son bâtiment en conformité avec les marges prescrites par le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement ne crée pas de préjudice quant à la possibilité de construire le bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT le caractère majeur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande telle que présentée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande de dérogation mineure DM001-2019, pour la propriété sise au 533, chemin des Pommiers, soit refusée.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RÉS 055.03.2019 BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE – ACHAT DE RAYONNAGE ET D'UN COMPTOIR D'ACCUEIL

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Vendée vu son inventaire important de livres nécessite de nouveaux rayonnages;

CONSIDÉRANT qu'il était également prévu lors de sa construction d'ajouter un nouveau comptoir d'accueil;

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont été prévues au budget 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à faire l'achat de rayonnage et d'un comptoir d'accueil pour la bibliothèque de Vendée

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 056.03.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20h20.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire